



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2121-24, L. 2122-29, L. 2121-10

ADMINISTRATIBO AGIRIEN BILDUMA

ANNEE 2020 URTEA

2ième Trimestre / Lehen hilabetekoa

*

Mairie LANDAGOIEN
875 Route de Landagoien – 64480 USTARITZ
Télécopie 05 59 93 00 35

Direction des services : direction.des.services@ustaritz.fr
Services Techniques : services.techniques@ustaritz.fr
Finances : finances@ustaritz.fr

Tél. 05 59 93 74 17
Tél. 05 59 93 74 14
Tél. 05 59 93 74 12

LANDAGOIEN Herriko Etxea
Landagoienenko bidea 875 – 64480 UZTARITZE
Faxe 05 59 93 00 35

Zerbitzuetako zuzendaritza
Zerbitzu Teknikoak
Finantzak

DELIBERATIONS / DELIBERAMENDUAK

11/06/2020	1	Subvention 2020 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	2020ko diru laguntza Uztaritzeko Jendarte Laguntza Zentroari (HJLZ).
11/06/2020	2	Remboursement à Monsieur Jacques DRIEUX.	Diru itzultzea Jacques DRIEUX jaunari.
11/06/2020	3	Tarifs communaux 2020.	2020ko herriko prezioak.
11/06/2020	4	Rapport relatif aux actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes nouvelle aquitaine formulées dans le rapport délibéré par la chambre le 07 mars 2019.	Akitania berria eskualdearen ganbarak egin kontuei buruzko oharren ondorioz plantan ezarri ekintzen txostena, ganbarak 2019ko martxoaren 7an deliberatu duen txostenean aipatzen dituenak.
11/06/2020	5	Services techniques – Création de quatre emplois non permanents à temps complet d'adjoints techniques.	Zerbitzu teknikoak – Bigarren mailako denbora osoko lau teknikari lanpostu ez iraunkorren sortzea.
11/06/2020	6	Avancement de grade – Création d'emplois services techniques – service à la population – service vie scolaire jeunesse et sports.	Mailaz goratzea – Lanpostu sortzeak – Zerbitzu teknikoak – biztanleriari buruzko zerbitzuak – eskolako bizitza gazteria eta kirolak zerbitzua.
11/06/2020	7	Création d'emplois services techniques, ressources, direction des services.	Lanpostuen sortea zerbitzu teknikoetan, baliabideetan, zuzendaritzako zerbitzuan.
11/06/2020	8	Fixation des taux des impôts locaux 2020.	2020ko tokiko zergen tasen finkatzea.

DECISIONS DU MAIRE / AUZAPEZAREN ERABAKIAK

DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

EMPRUNT

Ligne de trésorerie : Souscription d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes : - Montant : 200 000 € - Taux €STER + marge 0,7% - Durée : 1 an (20/04/2020 – 19/04/2021)	Mailegua : Caisse d'Epargne-eko Kesarekin egin mailegu baten suskripzioaren baldintzak : - 200 000 €-ko mailegua - €STER tasa : 0,7% - iraupena : urte 1 (2020/04/20 -2021/04/19)
---	---

ARRETES MUNICIPAUX / HERRIKO ERABAKIAK

DIRECTION DES SERVICES / ZERBITZUEN ZUZENDARITZA

12/05/2020	002	Arrêté rapportant la délégation conférée à un conseiller municipal.	Herriko hautetsi bati eman ordezkariaren kentzeari buruzko erabakia.
------------	-----	---	--

POLICE MUNICIPALE / HIRITZAINITZA

02/04/2020	081	Débardage acacias chemin de Saint-François Xavier	
07/04/2020	082	Réparation pour conduite cassée ou bouchée au 897 chemin d'Etexhasia	
14/04/2020	083	Chantier forestier chemin de Salesenborda et chemin de Zokorrondo	
20/04/2020	084	Chantier forestier RD137 chemin de Zokorrondo	
20/04/2020	085	Suppression des passages piétons route des Belharitza au niveau du giratoire du Séminaire	
12/05/2020	086	Travaux de terrassement d'une piscine rue du Bourg	
15/05/2020	087	Coulage d'une piscine rue du Bourg	
20/05/2020	088	Modification d'un branchement AEP au 500 route de la Nive	
30/06/2020	088	Modification d'un branchement AEP au 500 route de la Nive	
20/05/2020	089	Travaux passage de la fibre optique chemin de Sainte Barbe	
22/05/2020	090	Création réseau fibre optique côte de Dorrea quartier Saint Michel	
26/05/2020	091	Réhausse chambre au 456 route d'Arruntz	
28/05/2020	092	Création réseau fibre optique entre le 80 de la rue du Bourg et place de la Poste	
08/06/2020	093	Branchement AEP + Eu ANESA LEWIS route d'Arruntz	

04/06/2020	094	Réparations de conduites sous accotement fibre optique au 1711 chemin de Zokorrondo	
04/06/2020	095	Création d'un poteau d'incendie n°16 chemin de Sainte Barbe	
08/06/2020	096	Branchement électrique traversée de route par ½ chaussée rue de Nagila	
08/06/2020	097	Branchement électrique au 255 impasse Elizaldenborda	
09/06/2020	098	Raccordement C5 Larroude chemin de Petiteenea	
09/06/2020	099	Traversée de route pour le réseau Télécom au 30 rue de Kiroleta	
15/06/2020	100	Ouverture chambres et tirage fibre optique	
18/06/2020	101	Travaux adaptation Enedis pour raccordement du lotissement les Hauts d'Arrauntz, route d'Arcangues	
18/06/2020	102	Travaux de terrassement rue de Nagila lotissement Orok Bat	
25/06/2020	103	Travaux de toiture rue du Jeu de Paume	
29/06/2020	104	Liaison souterraine 63KV Argia Pulutenia – Intersection route d'Ustaritz et côte de Muskoenea	
29/06/2020	105	Travaux de canalisation eau potable route d'Arrauntz, RD 350	
30/06/2020	106	Mise en place de poteaux d'incendie sur divers quartiers de la commune	
30/06/2020	107	Renouvellement d'une canalisation assainissement au 401 rue de Kiroleta	
30/06/2020	108	Branchement électrique au 30 rue de Kiroleta	
30/06/2020	109	Liaison souterraine 63KV Argia-Pulutenia – Chemin de Harda	

DELIBERATIONS / DELIBERAMENDUAK



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU JEUDI 11 JUIN 2020**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal d'USTARITZ, régulièrement convoqué, le quatre juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CARRERE, Maire.

**UZTARITZEKO HERRIKO KONTSEILUAREN
 DELIBEROEN ERREGISTROAREN AGIRIA
 2020ko EKAINAREN 11ko, OSTEGUNA**

Bi mila eta hogeiko ekainaren hamekan, arratseko zortzietan, UZTARITZE-ko Herriko Kontsellua, bi mila eta hogeiko ekainaren lauan ohiz gomitatua, bildu da legeak manatu kopuruan, Bruno CARRERE Jaun Auzapezaren lehendakaritzapean.

Nombre de conseillers Kontseilari kopurua	
en exercice hautatuak	28
présents hor zirenak	19
procurations ahalordeak	0
votants bozkatu dutenak	19

Étaient présents / Hor ziren : M. CARRERE Maire / Auzapeza, Mmes SEMERENA, GALLOIS, CEDARRY andreak, MM. GOYHENECHÉ, ROUAULT, DRIEUX jaunak
Adjoints / Axuantak, Mmes ORHATEGARAY-SONNET, LAMAISSON, CASABONNET-MOULIA, DOYHENART andreak, MM. MINVIELLE, IBARBOURE, ROUGET, SERRANO, SARRATIA, MAILHARRANCIN, URRUTIA, CENDRES jaunak
 Conselliers municipaux / Herriko hautetsiak.

Absents / Hor ez zirenak : Mmes ARISTIZABAL, DURAND-RUEDAS, POCORENA andreak, MM. DAGUERRE, MACHICOTE, OSPITALETCHÉ, SAINT-JEAN, DUMON, VINET jaunak.

Secrétaire de séance / Bilkurako Idazkaria : Mme LAMAISSON andrea

*** FINANCES – ACTIONS ECONOMIQUES –
 RESSOURCES HUMAINES.**

**1. SUBVENTION 2020 AU CENTRE
 COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 D'UZTARITZE (CCAS).**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant,

En anticipation du vote prochain du Budget Primitif de l'exercice 2020 et afin de permettre au CCAS d'Ustaritz de disposer d'une trésorerie suffisante, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 119 949 euros au Centre d'Action Sociale de la Commune d'Ustaritz.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 119 949 euros au Centre d'Action Sociale de la Commune d'Ustaritz ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - article 657362.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme.

*** FINANTZAK – EKINTZA EKONOMIKOAK –
 GIZA BALIABIDEAK**

**1. 2020KO DIRU LAGUNTZA UZTARITZEKO
 JENDARTE LAGUNTZA ZENTROARI (HJLZ).**

Drieux jaunak ondoko txostena aurkeztu du,

2020ko kontu aldiaren hastapeneko kontuaren bozkatzea aurreikusiz eta Uztaritzeko HJLZri behar bezainbat eskugaineko dirua ukaiteko bidea emateko, Uztaritzeko Jendarte Laguntza Zentroari 119 949€ko diru laguntza esleitzea proposatua zaizue.

Gaia eztabaidatu ondoren, Herriko kontseiluak erabaki du:

- **BAIMENTZEA** Uztaritzeko Jendarte Laguntza Zentroari 119 949€ko diru laguntza ordaintzera ;
- **SARTZEA** dagokion gastua aurrekontuan adierazitako kredituetan, 65. kapitulua, 657362. artikulua.

Aho batez onartua.

Hona egina eta deliberatua, gain hontan agertzen diren egun, hilabete eta urteetan.

Agiri ziurtatua.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 JUIN 2020**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal d'USTARITZ, régulièrement convoqué, le quatre juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CARRERE, Maire.

**UZTARITZEKO HERRIKO KONTSEILUAREN
DELIBEROEN ERREGISTROAREN AGIRIA
2020ko EKAINAREN 11koa, OSTEGUNA**

Bi mila eta hogeiko ekainaren hamekan, arratseko zortzietan, UZTARITZE-ko Herriko Kontseilua, bi mila eta hogeiko ekainaren lauan ohiz gomitatua, bildu da legeak manatu kopuruan, Bruno CARRERE Jaun Auzapezaren lehendakaritzapean.

Nombre de conseillers Kontseilari kopurua	
en exercice hautatuak	28
présents hor zirenak	19
procurations ahalordeak	0
votants bozkatu dutenak	18

Étaient présents / Hor ziren : M. CARRERE Maire / Auzapeza, Mmes SEMERENA, GALLOIS, CEDARRY andereak, MM. GOYHENECHÉ, ROUAULT, DRIEUX jaunak
Adjoints / Axuantak, Mmes ORHATEGARAY-SONNET, LAMAISSON, CASABONNET-MOULIA, DOYHENART andereak, MM. MINVIELLE, IBARBOURE, ROUGET, SERRANO, SARRATIA, MAILHARRANCIN, URRUTIA, CENDRES jaunak
Conseillers municipaux / Herriko hautetsiak.

Absents / Hor ez zirenak : Mmes ARISTIZABAL, DURAND-RUEDAS, POCORENA andereak, MM. DAGUERRE, MACHICOTE, OSPITALETCHÉ, SAINT-JEAN, DUMON, VINET jaunak.

Secrétaire de séance / Bilkurako idazkaria : Mme LAMAISSON anderea

*** FINANCES – ACTIONS ECONOMIQUES –
RESSOURCES HUMAINES**

**2. REMBOURSEMENT A MONSIEUR
JACQUES DRIEUX.**

Monsieur Drieux ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant,

Afin d'organiser les séances du Conseil municipal dans le respect de l'application des mesures sanitaires liées à la pandémie du covid 19, un système de visioconférence est désormais activé à la mairie d'Ustaritz.

Le système ZOOM a été choisi et l'abonnement annuel de 139,90 €, à régler obligatoirement par carte bancaire, a été payé par Monsieur Jacques DRIEUX, adjoint au Maire.

Il convient de procéder au remboursement de cette somme par autorisation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

- **AUTORISE** le remboursement de 139,90 € à Monsieur Jacques DRIEUX.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme



*** FINANTZAK – EKINTZA EKONOMIKOAK –
GIZA BALIABIDEAK**

**2. DIRU ITZULTZEA JACQUES DRIEUX
JAUNARI.**

Drieux jaunak ez du bozkatzen.

Auzapez jaunak ondoko txostena aurkezten du,

Herriko kontseiluaren saioak Covid 19 pandemiari lotutako osasun neurriei jarraikiz antolatzeko, bideokonferentzia sistema bat plantan ezarri dugu Uztaritzeko Herriko Etxean. ZOOM sistema hautatu dugu eta Jacques DRIEUX auzapezordeak du 139,90€ko urteko harpidetza ordaindu, nahitaez banku txartelaz ordaintzekoa.

Diru kopuru hau itzultzea komeni da, Herriko kontseiluaren baimenduaren bidez.

Herriko kontseiluak,

- **BAIMENTZEN DU** 139,90€ Jacques DRIEUX jaunari itzultzera.

Aho batez onartua.

Hona egina eta deliberatua, gain hontan agertzen diren egun, hilabete eta urteetan. Agiri ziurtatua.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU JEUDI 11 JUIN 2020**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal d'USTARITZ, régulièrement convoqué, le quatre juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CARRERE, Maire.

**UZTARITZEKO HERRIKO KONTSEILUAREN
 DELIBEROEN ERREGISTROAREN AGIRIA
 2020ko EKAINAREN 11koa, OSTEGUNA**

Bi mila eta hogeiko ekainaren hamekan, arratseko zortzietan, UZTARITZE-ko Herriko Kontseilua, bi mila eta hogeiko ekainaren lauan ohiz gomitatua, bildu da legeak manatu kopuruan, Bruno CARRERE Jaun Auzapezaren lehendakaritzapean.

Nombre de conseillers <i>Kontsellari kopurua</i>	
en exercice <i>hautatuak</i>	28
présents <i>hor zirenak</i>	19
procurations <i>ahalordeak</i>	0
votants <i>bozkatu dutenak</i>	19

Etaient présents / Hor ziren : M. CARRERE Maire / Auzapeza, Mmes SEMERENA, GALLOIS, CEDARRY andereak, MM. GOYHENECHÉ, ROUAULT, DRIEUX jaunak Adjoints / Axuantak, Mmes ORHATEGARAY-SONNET, LAMAISON, CASABONNET-MOULIA, DOYHENART andereak, MM. MINVIELLE, IBARBOURE, ROUGET, SERRANO, SARRATIA, MAILHARRANCIN, URRUTIA, CENDRES jaunak Conseillers municipaux / Herriko hautetsiak.

Absents / Hor ez zirenak : Mmes ARISTIZABAL, DURAND-RUEDAS, POCORENA andereak, MM. DAGUERRE, MACHICOTE, OSPITALETCHÉ, SAINT-JEAN, DUMON, VINET jaunak.

Secrétaire de séance / Bilkurako idazkaria : Mme LAMAISON anderea

*** FINANCES – ACTIONS ECONOMIQUES –
 RESSOURCES HUMAINES**

3. TARIFS COMMUNAUX 2020.

Monsieur Drieux présente le rapport suivant,

Il vous est proposé d'arrêter les tarifs appliqués pour l'utilisation des différents services, des équipements et l'occupation du domaine public :

*** FINANTZAK – EKINTZA EKONOMIKOAK –
 GIZA BALIABIDEAK**

3. 2020KO HERRIKO PREZIOAK.

Drieux jaunak ondoko txostena aurkezten du,

Eremu publiko okupazioaren eta muntaduren, zerbitzu ezberdinen erabiltzearentzat aplikatuak diren prezioak erabakitzera proposatua zaitzute :

DESIGNATION / IZENDAPEN	Tarifs 2020 Prezioak	Unité Mesure / Neurti unitates	Période / Denboraldia	Observation e / Oharrik
DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EREMU PUBLIKOAREN OKUPATZEKO BAIMENAK				
DROITS DE PLACE COMMERCANTS / KOMERTSANT-en TOKI SARIA				
Marché hebdomadaire / Asteroko merkatua				
Abonnement trimestriel (10 samedi au lieu de 13) / Hiru hilabetezko harpidetza (10 larunbat, 13en ordez)	4,00 €	0 à 3 m		
	1,00 €	1 m en +		
Non abonnés / Harpidetzarik gabekoak	4,00 €	0 à 3 m		
	1,00 €	1 m en +		
Commerçants ambulants / Saltzale ibilkariak				
Ponctuel / Noiztenka	30,00 €		Journée/eguna	
Abonnement / Harpidetza	50,00 €		Trimestre/Hiru hilabetezkoa	
Cirques, spectacles ambulants / Zirkak, ikusgarri ibilkariak				
	30,00 €		Journée/eguna	
Camions (vente marchandises - outillage) / Kamioiak (martzandizak - tresneria)				
	130,00 €		Journée/eguna	
TERRASSES / TERRAZAK				
Restaurant - Bar (terrasse non couverte) / Jatebre - Ostatu (terraza ez estala)	1,58 €	m²	an	
Restaurant - Bar (terrasse couverte) / Jatebre - Ostatu (terraza estala)	3,11 €	m²	an	
Terrasses-jardins divers / Terrazak-orotariko berdeguneak	0,82 €	m²	an	
Salle de restauration couverte / Jatebre gela estala	5,10 €	m²	an	
FETES USTARITZ : FORFAIT FORAINS / UZTARITZEKO BESTAK : AZOKARIEN PREZIO FINKOA				
Baraques de moins de 6m² / 6m² baino gutxiagoko etxoleak	15,80 €		Journée/eguna	
Baraques de plus de 6m² / 6m² baino gehiagoko etxoleak	20,80 €		Journée/eguna	
Baraques pour alimentaire / Elikadura etxoleak	28,00 €		Journée/eguna	
Manèges enfants / Haurren bira birak	31,20 €		Journée/eguna	
Autodromes / Autodromoak	48,80 €		Journée/eguna	
FESTIVITES VIE ASSOCIATIVE / BESTAK ELKARTEEN BIZIA				
Commerçants ambulants / Saltzale ibilkariak				
alimentaire : buvette, snacks,... / Elikadura : edanleku, snacks,...	80,00 €		Journée/eguna	
étalage, ventes produits divers / erakusmahaiak, produktu ezberdinen saltzeak	80,00 €		Journée/eguna	
TARIFS DE LOCATION D'IMMEUBLES / ERAKINEN ALOKATZEKO PREZIOAK				
MUR A GAUCHE KIROLETA / EZKER PARETA				
Pelote / Pilota	5,35 €	Heure / Orena	Jour / Eguna	
	3,05 €	1/2 H	Jour / Eguna	
	7,85 €	Heure / Orena	Nuit / Geua	
	4,80 €	1/2 H	Nuit / Geua	
Location Mur à GAUCHE / EZKER PARETAREN alokatzea				
Associations Ustaritz / Uztaritzeko elkarteak	gratuit / Urririk			
Etablissements scolaires d'Ustaritz / Uztaritzeko ikastetxeak	Gratuit / Urririk			
Associations extérieures/Autres (Voir règlement) / Kanpoko elkarteak/Beste (ikuzi araudia)	500,00 €			Sans matériel communal

TRINQUET KIROLETA TRINKETA

Etudiants / chômeurs / jeunes (mineurs) / kasleak / langabeak / adingabeak

10 € / heure / orena

120 € / trimestre / hiru hilabeteak

"Heures creuses" (avant 17h et du lundi au vendredi) "Erabipen apaleko orenak" (5ak altzin eta astelehenaetik ostiralera)

14 € / heure / orena

168 € / trimestre / hiru hilabeteak

18 € / heure / orena

211 € / trimestre / hiru hilabeteak

Tarif normal / Prezio normala

LAPURDI

Associations Ustaritz / Uztaritzeko elkarteak

Gratuit / Urririk

Etablissements scolaires d'Ustaritz / Uztaritzeko ikastetxeak

Gratuit / Urririk

Comités de quartier Ustaritz / Uztaritzeko auzo batzordeak

Gratuit / Urririk

Associations extérieures/Autres (Voir règlement) / Kanpoko elkarteak / Beste (ikusitaraudia)

100,00 €

1/2 Jour /egun
erdia

Associations extérieures/Autres (Voir règlement) / Kanpoko elkarteak / Beste (ikusitaraudia)

200,00 €

journée / eguna

Permanences Lapurdi zerbitzuak

(Heure/orena) (mois/hilabetea)

1 H / ordu bat

8,90 €

27,45 €

2 H consécutives / 2 ordu segidan

12,20 €

48,80 €

3 H consécutives / 3 ordu segidan

18,30 €

73,20 €

demi-journée / egun erdia

24,40 €

97,60 €

Journée / eguna

34,30 €

137,20 €

LAGUNEN ETXEA

Associations Ustaritz / Uztaritzeko elkarteak

Gratuit / Urririk

Etablissements scolaires d'Ustaritz / Uztaritzeko ikastetxeak

Gratuit / Urririk

Comités de quartier Ustaritz / Uztaritzeko auzo batzordeak

Gratuit / Urririk

ETXEHASIA

Associations d'Ustaritz

Réunions / Bilkurak

Gratuit / Urririk

Uztaritzeko elkarteak

Repas / Apatuak

Gratuit / Urririk

Comités de quartier Ustaritz / Uztaritzeko auzo batzordeak

Gratuit / Urririk

journée / eguna

BILGUNE

Associations Ustaritz / Uztaritzeko elkarteak

Gratuit / Urririk

Etablissements scolaires d'Ustaritz / Uztaritzeko ikastetxeak

Gratuit / Urririk

Associations extérieures/Autres (Voir règlement) / Kanpoko elkarteak / Beste (ikusitaraudia)

250,00 €

1/2 Jour /egun
erdia

9h-13h00 ou 14h-18h

Associations extérieures/Autres (Voir règlement) / Kanpoko elkarteak / Beste (ikusitaraudia)

500,00 €

Journée

De 09h00 à 20h00

ESKUZESKU

Associations Ustaritz / Uztaritzeko elkarteak

Gratuit / Urririk

Etablissements scolaires d'Ustaritz / Uztaritzeko ikastetxeak

Gratuit / Urririk

Comités de quartier Ustaritz / Uztaritzeko auzo batzordeak

Gratuit

Associations extérieures/Autres (Voir règlement) / Kanpoko elkarteak / Beste (ikusitaraudia)

100,00 €

1/2 Jour /egun
erdia

9h-13h00 ou 14h-18h

Associations extérieures/Autres (Voir règlement) / Kanpoko elkarteak / Beste (ikusitaraudia)

200,00 €

journée / eguna

De 09h00 à 20h00

GAZTETXE

Associations Ustaritz / Uztaritzeko elkarteak

Gratuit / Urririk

Etablissements scolaires d'Ustaritz / Uztaritzeko ikastetxeak

Gratuit / Urririk

Comités de quartier Ustaritz / Uztaritzeko auzo batzordeak

Gratuit / Urririk

ERDIKO ETXEA

Associations Ustaritz / Uztaritzeko elkarteak

Gratuit / Urririk

Comités de quartier Ustaritz / Uztaritzeko auzo batzordeak

Gratuit / Urririk

Associations extérieures/Autres (Voir règlement) / Kanpoko elkarteak / Beste (ikusitaraudia)

250,00 €

1/2 Jour /egun
erdia

9h-13h00 ou 14h-18h

Associations extérieures/Autres (Voir règlement) / Kanpoko elkarteak / Beste (ikusitaraudia)

500,00 €

journée / eguna

De 09h00 à 20h00

AUZOBAITA

Associations Ustaritz / Uztaritzeko elkarteak

Gratuit / Urririk

Etablissements scolaires d'Ustaritz / Uztaritzeko ikastetxeak

Gratuit / Urririk

Comités de quartier Ustaritz / Uztaritzeko auzo batzordeak

Gratuit / Urririk

Associations extérieures/Autres (Voir règlement) / Kanpoko elkarteak / Beste (ikusitaraudia)

100,00 €

1/2 Jour /egun
erdia

9h-13h00 ou 14h-18h

ACCES BATIMENTS COMMUNAUX / HERRIKO ERAIKINAK

mise à disposition gratuite des clés ou badges auprès des utilisateurs : Faire un état des lieux de chaque association possédant des badges ou clés / gitzak eta ezagugailuak erabiltzaileei urrik ematea : ikus gitzak / ezagugailuak dituzten elkarteak

En cas de perte ou dégradation des clés ou badges : Gitzak edo ezagugailuak galtze edo andeze kasuetan :

copie d'une clé simple / gitzak aurrunta baten kopiatzea	25,00 €
copie d'une clé de passe / pasa gitzak baten kopiatzea	35,00 €
badge électronique / ezagugailu elektronikoa	10,00 €

TENNIS

		Ticket/txartel: Par 10 naka			
Courts de Tennis Landagolen / Landagoleneko tenis zelaiak					
Particuliers/partikularrak	8,00 €	72,00 €	Heure / orena		
Jeton/tantoa	2,00 €		éclairage/argia	1H	fermeture des courts/hestea : 22h
Adhérents Tennis Club Kideak	Gratuit/urrik		Heure / orena		
Adhérents Tennis Club Kideak	2,00 €		éclairage / argia	1H	Jeton / tantoa
Courts de Tennis Etxeparea-ko tenis jokalekua					
Particuliers / partikularrak	12,00 €	108,00 €	Heure / orena	uniquement en journée/gunean batziki	
Adhérents Tennis Club Kideak	gratuit/urrik		Heure/orena		
Adhérents Tennis Club Kideak	2,00 €		éclairage/argia	1H	fermeture des courts/hestea : 22h

ETXEPAREA / XOLOPO

Location stade + Vestiaires / Estadio + aldagela alokatzea	90,00 €	Entraînement - Match / Entrenatzea - Partida
Location stade (Avec éclairage) + Vestiaires / Estadio argiekin + aldagela alokatzea	130,00 €	Entraînement - Match / Entrenatzea - Partida

DIVERS / OROTARIK**MATERIEL COMMUNAL POUR MANIFESTATIONS / HERRIKO TRESNAK****EKITALDIENTZAT**

(Uniquement dans le cadre d'une location de salle communale) / Bakarrik herriko gela baten alokatzean

Associations Ustaritz / Ustaritzeko elkarteak	gratuit / urrik	
Etablissements scolaires d'Ustaritz / Ustaritzeko ikastetxeak	gratuit / urrik	
Comités de quartier Ustaritz / Ustaritzeko auzo batzordeak	gratuit / urrik	
Associations extérieures/Autres (Voir règlement) / Kanpoko elkarteak / Beste (ikus araudia)	3 €/table	Caution de 500 €ko bermea
	3 €/banc/aulkia	
	3 €/table/mahaina	
	3 €/table/mahaina	

MINIBUS POUR LES ASSOCIATIONS / MINIBUSAK ELKARTEENTZAT

Forfait nettoyage d'un véhicule (si le véhicule n'est pas rendu en parfait état de propreté) / Auto baten garbitzeko prezio finkoa (Autoa ez bada arrunt garbia itzulia)	50,00 €	
Forfait carburant d'un véhicule : un plein + intervention d'un agent communal (en cas de restitution sans carburant ou avec un plein incomplet) / Auto baten erregaia prezio finkoa : bete bat + herriko langile baten esku hartzea (erregailik gabe edo eskasarekin itzulia baldin bada)	175,00 €	
Photocopieur Lagunen- Etxea et Lapurd/ fotokopialagailua		
Associations / Elkarteak	0,03 €	Photocopie/Fotokopia
Écoles / Ikastetxeak	0,03 €	Photocopie/Fotokopia
Mairie / Herriko etxea		
format A4 noir et blanc / Xuri beltzeko A4 formatua	0,20 €	Photocopie/Fotokopia
format A4 couleur/kolorezko A4 formatua	0,30 €	Photocopie/Fotokopia
format A3 noir et blanc / xuri beltzeko A3 formatua	0,30 €	Photocopie/Fotokopia
format A3 couleur/kolorezko A3 formatua	0,50 €	Photocopie/Fotokopia
téléphone / telefonoa	2,30 €	

Médiathèque / Mediateka	format A4 noir et blanc / Xuri beltzeko A4 formatua	0,20 €	Photocopie/Fotokopia	
	format A4 couleur/kolorezko A4 formatua	0,30 €	Photocopie/Fotokopia	
	format A3 noir et blanc / xuri beltzeko A3 formatua	0,30 €	Photocopie/Fotokopia	
	format A3 couleur/kolorezko A3 formatua	0,50 €	Photocopie/Fotokopia	
Guide Randonnées / Ibilaldi gidaliburu		8,00 €	unité/batekoa	
Livre Ustaritz Autrefois / Lehengo Ustaritze Iburua		18,00 €	unité/batekoa	
Médiathèque / Mediateka				
Abonnement Médiathèque + IKAS / Mediatekako harpidetza + IKAS				
BAI PASS		10,00 €		an / urtean
Accès à Bibliothèque + Espace multimédia /		8,00 €	Foyer / familia	an / urtean
<i>(Gratuité pour demandeurs emplois, étudiants et enfants jusqu'à 18 ans) / Urririk lan gabekoentzat, ikasleentzat eta</i>				
Consultation Internet pour les non-abonnés / Interneten erabiliza harpidetzik gabekoentzat		1,00 €		1/4 heure / ordu
Amende forfaitaire pour les documents rendus hors délai / Isun finkoa epez kanpo itzuli dokumentuentzat		1,00 €		
Ateliers aux technologies de l'information et de la communication / Informazio eta komunikazio teknologien tailerrak				
Séance de formation / formakuntza saioa		6,00 €		2H/stagiaire/ikastun bana
Prêt matériel informatique : vidéoprojecteur / Informatika tresna prestatzea / bideo proiektagailua				
Aux personnes domiciliées à Ustaritz / Uztaritzen bizi direnentzat		10,00 €		
Coupe de Bois / Egur mozteak				
	Lot annuel / urteko zatia	195,00 €		1 lot de 8 stères / 8 ezterako andana
	Régie / kudeantza	30,00 €	Stère/ eztera	
CIMETIÈRE / HILERRIAK				
Concession / kontzesioa				
	4 places / leku	200,00 €		
	6 places / leku	300,00 €		
	8 places / leku	400,00 €		
	cavurne (unité)/hilobittoa (bana)	200,00 €		
	colombarium (une case)/kolunbarioa (lauki bat)	200,00 €		
	pleine terre (2m²)/lurpean (2m²)	100,00 €		
	Dépositaire (durée < 6 mois)/Pausategia/raupena < 6 hilab.	10,00 €		
	Dépositaire (durée > 6 mois)/Pausategia/raupena > 6 hilab.	50,00 €		
Concession renouvellement / kontzesio berritzea				
	4 places / leku	20,00 €		
	6 places / leku	30,00 €		
	8 places / leku	40,00 €		
	cavurne (unité)/hilobittoa (bana)	20,00 €		
	colombarium (une case)/kolunbarioa (lauki bat)	20,00 €		
	pleine terre (2m²)/lurpean (2m²)	10,00 €		
Caveau / hilobi				
	4 places / leku	4 306,00 €		
	6 places / leku	6 220,00 €		
	8 places / leku	6 220,00 €		
Cavurne Hilobittoa				
		1 196,00 €		
Colombarium / Kolunbarioa				
		360,00 €		

Le Conseil municipal,

- **ADOPTÉ** les tarifs 2020

Herriko kontseiluak,

- **ONARTZEN DITU** 2020ko prezioak.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Aho batez onartua.

Hona egina eta deliberatua, gain hontan agertzen diren egun, hilabete eta urteetan.

Agiri ziurtatua.



Le Maire,
Bruno CARRERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU JEUDI 11 JUIN 2020**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal d'USTARITZ, régulièrement convoqué, le quatre juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Bruno CARRERE, Maire.**

**USTARITZEKO HERRIKO KONTSEILUAREN
 DELIBEROEN ERREGISTROAREN AGIRIA
 2020ko EKAINAREN 11koa, OSTEGUNA**

Bi mila eta hogeiko ekainaren hamekan, arratseko zortzietan, UZTARITZE-ko Herriko Kontseilua, bi mila eta hogeiko ekainaren lauan ohiz gomitatua, bildu da legeak manatu kopuruan, **Bruno CARRERE Jaun Auzapezaren** lehendakaritzapean.

Nombre de conseillers Kontsellari kopurua	
en exercice hautatuak	28
présents hor zirenak	19
procurations ahalordeak	0
votants bozkatu dutenak	0

Étaient présents / Hor ziren : M. CARRERE Maire / Auzapeza, Mmes SEMERENA, GALLOIS, CEDARRY andereak, MM. GOYHENECHÉ, ROUAULT, DRIEUX jaunak Adjoints / Axuantak, Mmes ORHATEGARAY-SONNET, LAMAISSON, CASABONNET-MOULIA, DOYHENART andereak, MM. MINVIELLE, IBARBOURE, ROUGET, SERRANO, SARRATIA, MAILHARRANCIN, URRUTIA, CENDRES jaunak Conseillers municipaux / Herriko hautetsiak.

Absents / Hor ez zirenak : Mmes ARISTIZABAL, DURAND-RUEDAS, POCORENA andereak, MM. DAGUERRE, MACHICOTE, OSPITALETCHÉ, SAINT-JEAN, DUMON, VINET jaunak.

Secrétaire de séance / Bilkurako idazkaria : Mme LAMAISSON anderea

*** FINANCES – ACTIONS ECONOMIQUES –
 RESSOURCES HUMAINES**

**4. RAPPORT RELATIF AUX ACTIONS
 ENTREPRISES A LA SUITE DES
 OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE
 REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE
 AQUITAINE FORMULEES DANS LE RAPPORT
 DELIBERE PAR LA CHAMBRE LE 07 MARS
 2019.**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant,

Dans sa réponse au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes (CRC) de Nouvelle Aquitaine, la Commune d'Ustaritz n'a émis aucune observations contraires aux recommandations listées.

L'année 2019 a justement été largement mise à profit pour répondre à l'ensemble des préconisations formulées par la CRC. Le descriptif des actions menées figure dans les paragraphes suivants.

**Recommandation 1 : compléter les rapports
 d'orientations budgétaires**

Les orientations budgétaires de l'exercice 2019 ont été complétées par un état de la dette détaillé

*** FINANTZAK – EKINTZA EKONOMIKOAK –
 GIZA BALIABIDEAK**

**4. AKITANIA BERRIA ESKUALDEAREN
 GANBARAK EGIN KONTUEI BURUZKO
 OHARREN ONDORIOZ PLANTAN EZARRI
 EKINTZEN TXOSTENA, GANBARAK 2019KO
 MARTXOAREN 7AN DELIBERATU DUEN
 TXOSTENEAN AIPATZEN DITUENA.**

Drieux jaunak ondoko txostena aurkezten du,

Akitania Berriko Eskualdeko Kontu Ganberaren (EKG) behin betiko oharpen txostenari erantzuteko, Uztaritzeko herriak ez du zerrendatutako gomendioen kontrako oharrik adierazi.

Hain zuzen, 2019ko urtea baliatua izan da EKGak adierazitako gomendio guzietan erantzuteko. Eramandako ekintzen deskribapena aurkituko duzue ondoko lerroaldeetan.

1. gomendioa: aurrekontu norabideen txostenak osatzea
 Zoraren egoera zehatz batek eta autofinantzamentu gaitasunaren egoera gordin eta garbiak osatu dituzte 2019ko kontu aldiko

(encours, dette par habitant et par établissement prêteur, répartition par taux et prospective de désendettement), par une évolution de la capacité d'autofinancement brute et nette.

Le budget investissement a fait l'objet d'une estimation plus précise par programme, avec une esquisse de plan pluriannuel d'investissement qui sera toutefois actualisé en 2020 après les élections municipales.

Recommandation 2 : renseigner l'ensemble des annexes des comptes administratifs

Les états listés ont été complétés selon les informations à notre disposition.

Recommandation 3 : assurer la concordance de l'inventaire comptable communal avec l'état de l'actif tenu par le comptable public.

Un travail en interne a été amorcé tout au long de l'année 2019 suite au contrôle de la CRC : il s'agit d'un travail de saisie sur le logiciel dédié afin de compléter l'inventaire communal des acquisitions manquantes dans ce document. La concordance exigée entre l'inventaire comptable et l'état de l'actif est en passe d'être effective : un travail de pointage des deux états entre l'administration communale et les services du Trésor public est en cours (ajourné en raison de l'épidémie covid 19 et de l'état d'urgence sanitaire décrété le 23 mars 2020).

Recommandation 4 : provisionner les risques endossés au titre des contentieux impliquant la commune

Une inscription d'ordre budgétaire apparaît sur la maquette du budget 2019 après avoir listé les contentieux et estimé les risques encourus. Le budget des exercices suivants se conformera à cette obligation.

Recommandation 5 : mettre en place l'ensemble des outils relatifs au suivi des délais de paiement et au calcul des pénalités de retard

Une saisie automatique sur le logiciel de comptabilité dès réception des factures reçues en mairie est mise en place par le service Finances. Il s'agit de la création d'une pièce comptable qui génère un décompte des 20 jours réglementaires de délai de mandatement pour la collectivité (10 jours pour le Trésor public). A l'approche de l'échéance, le service Finances alerte les agents gestionnaires de crédits.

En outre, une note de service de sensibilisation et rappel a été adressée à tous les gestionnaires de crédits de la Mairie afin de respecter ce délai de 20 jours.

Concernant le suivi des délais de paiement, l'établissement de statistiques et le calcul des intérêts moratoires, une réflexion va être menée pour se doter d'outils adaptés.

aurrekontu norabak bakoitz eta erakunde mailegu emaile bakoitzaren araberrako zorra, tasaren araberrako banaketa eta zorraren tipitze aurreikuspena).

Inbestitze aurrekontua egitasmokako estimazio zehatzago baten gaia izan da, zenbait urtetarako inbestitze plan baten zirriborro batekin, 2020an eguneratua izanen dena, herriko hauteskundeak eta gero.

2. gomendioa: kontu administratiboaren eranskin guzietan buruzko argibideak ematea
Zerrendatutako egoerak osatuak izan dira gure esku dauden argibideen arabera.

3. gomendioa: herriko kontu inbentarioa eta kontulari publikoak atxikitzen duen aktiboaren egoeraren arteko adostasuna bermatzea

Barneko lan bat abiatu dugu 2019. urtean zehar EKGak egindako kontrolaren ondorioz: horretara dedikatua den programan datuak bildu ditugu, eskas ziren eskuratzeko herriko inbentarioa osatzeko. Kontu inbentarioa eta aktiboaren egoeraren arteko eskatutako adostasuna bururatzen da: herriko administrazioa eta Altxor publikoaren zerbitzuaren arteko bi egoeren markatze lana aribidean da (Covid 19 izurriarengatik eta 2020ko martxoaren 23an dekretuz erabakitako osasun larrialdi egoerarengatik atzeratua).

4. gomendioa: herria sartua den auzibideen arabera bere gain hartu dituen arriskuak hornitzea

2019ko aurrekontuaren maketan aurrekontu arloko oharra agertzen da, auzibideen zerrenda egin eta arriskatutakoak estimatu ondoren. Ondoko kontu aldien aurrekontua betebeharrak honi egokituko zaio.

5. gomendioa: ordaintze epeel eta berandutze-zigorren kalkulari dagokien tresna guztiak plantan ezartzea.

Herriko Etxean errezibitutako fakturak iritsi arau kontularitza programan sartzeko sistema plantan ezarri du Finantza zerbitzuak. Hau da arauzko 20 egungo atzera kontu bat sortzen duen kontularitza sail bat sortzea lurraldeko mandatze epeari dagokionez (10 egungoa, Altxor Publikoarenari dagokionez). Epe mugaz hurbiltzerakoan, Finantza zerbitzuak kreditu kudeatzailekideei jakinarazten die. Bestalde, sentsibilizazio eta oroitarazte ohar bat bidalia izan zaie Herriko Etxeko kreditu kudeatzailekide guztiei 20 egungo epe hau errespetatzeko.

Ordaintze epeen jarraipenari, estatistikoaren sorrerari eta berandutze-interesen kalkuluei dagokionez, gogoeta eramanen dugu tresna egokiaz hornitzeko.

En parallèle, un nouveau circuit de cheminement des factures a été mis en œuvre afin de centraliser les bons de commandes au sein du service Finances et ainsi permettre d'assurer la saisie rapide des engagements comptables.

Recommandation 6 : actualiser et mettre en cohérence l'ensemble des actes constitutifs des régies d'avances ou de recettes et de nomination des régisseurs, notamment en matière indemnitaire

Un travail d'actualisation des actes de création de régies et de nomination des régisseurs a été mené. Les arrêtés ont été validés par Madame le Trésorier Municipal d'HASPARREN.

Les indemnités de fonction de régisseur sont également modifiées pour intégrer le RIFSEEP. Concernant la régie de recettes générale et de façon plus globale concernant l'ensemble des régies, des équipements de sécurisation ont doté ces dernières (coffre-fort) et les tarifs sont affichés afin d'améliorer l'information des usagers.

Recommandation 7 : élaborer un plan pluriannuel d'investissement, assorti d'un plan de financement et présenté en conseil municipal

Cette recommandation sera mise en œuvre par la nouvelle assemblée délibérante après les élections municipales de 2020.

Recommandation 8 : maintenir les dépenses d'équipement, hors subventions perçues, en-deçà d'un plafond annuel moyen de 1.4 METTC jusqu'en 2022 inclus

Cette recommandation a été réalisée dès l'exercice 2019 et sera maintenue chaque année jusqu'en 2022 inclus.

Le Conseil municipal,

- **PREND ACTE** du rapport relatif aux actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes nouvelle aquitaine, formulées dans le rapport délibéré par la chambre le 07 mars 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Aldi berean, fakturak plantan ezarri dugu eskaera orriak Finantza zerbitzuan zentralizatzeko eta beraz diru zorren bilketa lasterra bermatzeko.

6. gomendioa: abantzu edo irabazien eta kudeatzaileen izendatzearen kontrolak osatzen dituen agiri oro elkar osagarri jartzea eta eguneratzea, besteak beste ordainsarien arloan.

Kontrolak sortzeko eta kudeatzaileen izendatzeko agiriaren eguneratze lan bat eraman dugu. Hazparneko altxorzain andereak erabakiak ontzat eman ditu.

Kudeatzaileen eginkizunen ordainsariak aldatu ditugu Eginkizun, Menpekotasun, Gaitasun eta Engaiamendu Profesionalaren Araberako Ordainsari Araudian sartzeko gisan.

Irabazi orokorren kontrolari dagokionez, eta orokorki, kontrola guzietan dagokienez, segurtasun neurrien hartzeko ekipamenduek azken hauek hornitu dituzte (kutxa gotorra) eta prezioak afixatu ditugu erabiltzaileei informazioa hobeki helarazteko.

7. gomendioa: zenbait urtetarako inbestitze plan bat eta honi datxekion diruztatze plan bat lantzea eta herriko kontseiluari aurkeztea.

Gomendio hau biltzar erabakitzaile berriak eramanen du, 2020ko herriko hauteskundeetan ondotik.

8. gomendioa: ekipamendu gastuak mantentzea, diru laguntzetatik kanpo, 1,4M€ko mugaz petik (ZOB), 2020. urtera arte, hau barne.

Gomendio hau 2019ko kontu aldia hasi orduko gauzatu dugu eta urtero mantenduko dugu 2022. urtera arte, hau barne.

Herriko kontseiluak,

- **KONTUAN HARTZEN DU** akltania berria eskualdearen ganbarak egin kontuei buruzko oharren ondorioz plantan ezarri ekintzen txostena, ganbarak 2019ko martxoaren 7an deliberatu duen txostenean aipatzen dituenak.

Hona egina eta deliberatua, gain hontan agertzen diren egun, hilabete eta urteetan.
Agiri ziurtatua.



Le Maire,
Bruno CARRERE

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le

 SLO

ID : 064-216405472-20200611-2020_06_04-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 JUIN 2020**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal d'USTARITZ, régulièrement convoqué, le trois juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CARRERE, Maire.

Nombre de conseillers <i>Kontseilari kopurua</i>	
en exercice <i>hautatuak</i>	28
présents <i>hor zirenak</i>	19
procurations <i>ahalordeak</i>	0
votants <i>bozkatu dutenak</i>	19

Etaient présents / Hor ziren : M. CARRERE Maire / Auzapeza, Mmes SEMERENA, GALLOIS, CEDARRY andereak, MM. GOYHENECHÉ, ROUAULT, DRIEUX jaunak Adjoints / Axuantak, Mmes ORHATEGARAY-SONNET, LAMAISON, CASABONNET-MOULIA, DOYHENART andereak, MM. MINVIELLE, IBARBOURE, ROUGET, SERRANO, SARRATIA, MAILHARRANCIN, URRUTIA, CENDRES jaunak Conseillers municipaux / Herriko hautetsiak.

Absents / Hor ez zirenak : Mmes ARISTIZABAL, DURAND-RUEDAS, POCORENA andereak, MM. DAGUERRE, MACHICOTE, OSPITALETCHÉ, SAINT-JEAN, DUMON, VINET jaunak.

Secrétaire de séance / Bilkurako Idazkaria : Mme LAMAISON anderea

*** FINANCES – ACTIONS ECONOMIQUES –
RESSOURCES HUMAINES**

**5. SERVICES TECHNIQUES – CREATION DE
QUATRE EMPLOIS NON PERMANENTS A
TEMPS COMPLET D'ADJOINTS
TECHNIQUES.**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant,

Pendant les périodes estivales, les services techniques de la Commune connaissent un surcroît d'activité, notamment au niveau de l'entretien de tous les espaces verts.

Il est proposé de créer quatre emplois non permanents à temps complet d'adjoints techniques, pour les périodes suivantes, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, indice brut 350, majoré 327 :

- deux emplois réservés aux étudiants du 1^{er} juillet 2020 au 31 juillet 2020 ;
- deux emplois réservés aux étudiants du 1^{er} août 2020 au 31 août 2020.

Le Conseil municipal,

- **DECIDE** de créer les emplois susvisés pour les périodes mentionnées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les

**UZTARITZEKO HERRIKO KONTSEILUAREN
DELIBEROEN ERREGISTROAREN AGIRIA
2020ko EKAINAREN 11koa, OSTEGUNA**

Bi mila eta hogeiko ekainaren hamekan, arratseko zortzietan, UZTARITZE-ko Herriko Kontseilua, bi mila eta hogeiko ekainaren hiruan ohiz gomitatua, bildu da legeak manatu kopuruan, Bruno CARRERE Jaun Auzapezaren lehendakaritzapean.

*** FINANTZAK – EKINTZA EKONOMIKOAK –
GIZA BALIABIDEAK**

**5. ZERBITZU TEKNIKOAK – BIGARREN
MAILAKO DENBORA OSOKO LAU
TEKNIKARI LANPOSTU EZ IRAUNKORREN
SORTZEA.**

Drieux jaunak ondoko txostena aurkezten du,

Udaberriko zein udako denboraldietan, Herriko zerbitzu teknikoek lan gehitze bat pairatzen dute, bereziki berdeguneen mantenuaren aldetik.

Bigarren mailako denbora osoko lau teknikari lanpostu ez iraunkorren sortzea proposatzen da, C1 eskalaren lehen mailako oinarrian ordaindurik, ondoko denboraldientzat (indize gordina 350, 327 goititua) :

- ikasleentzat sortu bi lanpostu 2020ko uztailaren 1etik 31ra ;
- ikasleentzat sortu bi lanpostu 2020ko agorrilaren 1etik 31ra.

Herriko Kontseiluak,

contrats correspondants et tous les documents nécessaires au recrutement ;

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus sur le budget 2020.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

- **ERABAKITZEN**

sortzea denboraldi horientzat ;

- **BAIMENA EMATEN DIO** Auzapezari kontratatzeari dagozkion kontratuak eta dokumentuak izenpetzeko ;

- **ZEHAZTEN DU** behar diren kredituak 2020ko aurrekontuan pentsatuko direla.

Aho batez onartua.

Hona egina eta deliberatua, gain hontan agertzen diren egun, hilabete eta urteetan.

Agiri ziurtatua.



Le Maire, Auzapeza
Bruno CARRERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 JUIN 2020**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal d'USTARITZ, régulièrement convoqué, le trois juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CARRERE, Maire.

**UZTARITZEKO HERRIKO KONTSEILUAREN
DELIBEROEN ERREGISTROAREN AGIRIA
2020ko EKAINAREN 11koa, OSTEGUNA**

Bi mila eta hogeiko ekainaren hamekan, arratseko zortzietan, UZTARITZE-ko Herriko Kontseilua, bi mila eta hogeiko ekainaren hiruan ohiz gomitatua, bildu da legeak manatu kopuruan, Bruno CARRERE Jaun Auzapezaren lehendakaritzapean.

Nombre de conseillers <i>Kontseilari kopurua</i>	
en exercice <i>hautatuak</i>	28
présents <i>hor zirenak</i>	19
procurations <i>ahalordeak</i>	0
votants <i>bozkatu dutenak</i>	19

Étaient présents / Hor ziren : M. CARRERE Maire / Auzapeza, Mmes SEMERENA, GALLOIS, CEDARRY andereak, MM. GOYHENECHÉ, ROUAULT, DRIEUX jaunak Adjoint / Axuantak, Mmes ORHATEGARAY-SONNET, LAMAISSON, CASABONNET-MOULIA, DOYHENART andereak, MM. MINVIELLE, IBARBOURE, ROUGET, SERRANO, SARRATIA, MAILHARRANCIN, URRUTIA, CENDRES jaunak Conseillers municipaux / Herriko hautetsiak.

Absents / Hor ez zirenak : Mmes ARISTIZABAL, DURAND-RUEDAS, POCORENA andereak, MM. DAGUERRE, MACHICOTE, OSPITALETCHÉ, SAINT-JEAN, DUMON, VINET jaunak.

Secrétaire de séance / Bilkurako idazkaria : Mme LAMAISSON anderea

*** FINANCES – ACTIONS ECONOMIQUES –
RESSOURCES HUMAINES.**

**6. AVANCEMENT DE GRADE : CRÉATION
D'EMPLOIS SERVICES TECHNIQUES –
SERVICE A LA POPULATION – SERVICE VIE
SCOLAIRE JEUNESSE ET SPORTS.**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil municipal la création des emplois suivants :

Services Techniques :

- Ingénieur Principal
- Adjoint administratif principal de 1ère classe

Service à la Population :

- Rédacteur principal de 2ème classe
- Adjoint administratif principal de 2ème classe

Service Vie Scolaire / Jeunesse et Sports :

- Adjoint d'animation principal de 1ère classe

Après avoir entendu Monsieur Drieux dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

*** FINANTZAK – EKINTZA EKONOMIKOAK –
GIZA BALIABIDEAK**

**6. MAILAZ GORATZEA – LANPOSTU
SORTZEAK – ZERBITZU TEKNIKOAK –
BIZTANLERIARI BURUZKO ZERBITZUAK –
ESKOLAKO BIZITZA GAZTERIA ETA
KIROLAK ZERBITZUA.**

Drieux jaunak ondoko txostena aurkezten du,

Lanpostuen, zerbitzuen eta egitekoen bilakaera konduan hartzeko, Herriko Kontseiluari, ondoko lanpostuak sortzea proposatzen zaio :

Zerbitzu Teknikoak :

- Ingeniari naguzi bat
- Lehen mailako administratibo axuant naguzi bat

Biztanleriari buruzko zerbitzua :

- 2. mailako erredaktore naguzi bat
- 2. mailako administratibo axuant naguzi bat

Eskolako gaiak / Gazteria eta Kirolak zerbitzua :

- Lehen mailako animatzaile axuant naguzi bat

Drieux jaunaren azalpen osagarriak entzun ondoren eta deliberatu ondoren,

Herriko Kontseiluak,

Le Conseil municipal,

DECIDE la création, à compter du 12 juin 2020 des emplois permanents à temps complet de :

Services Techniques :

- Ingénieur principal
- Adjoint administratif principal de 1ère classe

Service à la Population :

- Rédacteur principal de 2ème classe

Service Vie Scolaire / Jeunesse et Sports

- Adjoint d'animation principal de 1ère classe

La création, à compter du 25 septembre 2020, d'un emploi permanent à temps complet de :

Service à la Population :

- Adjoint administratif principal de 2ème classe

- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2020 ;

- **DIT** que les postes laissés vacants suite aux mouvements de personnel seront supprimés du tableau des effectifs après passage en comité technique.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

- **ERABAKITZEN DU**, aipatu denbora osoko lanpostu iraunkorren sortzea 2020ko ekainaren 12tik aitzina :

Zerbitzu Teknikoak :

- Ingeniari naguzi bat
- Lehen mailako administratibo axuant naguzi bat

Biztanleriari buruzko zerbitzua :

- 2. mailako erredaktore naguzi bat

Eskolako gaiak / Gazteria eta Kirolak zerbitzua :

- Lehen mailako animatzaile axuant naguzi bat

Denbora osoko lanpostu iraunkor baten sortzea 2020ko irailaren 25etik aitzina :

Biztanleriari buruzko zerbitzua :

- 2. mailako administratibo axuant naguzi bat

- **ZEHAZTEN DU**, beharrezkoak diren kredituak aitzinikusiak direla 2020ko aurrekontuan;

- **ERRATEN DU**, langileen mugimenduen ondotik hutsak utziak izan diren postuak ezeztatuak izanen direla langile kopuru taulatik batzorde teknikoan pasatu ondoan.

Aho batez onartua.

Hona egina eta deliberatua, gain hontan agertzen diren egun, hilabete eta urteetan.
Agiri ziurtatua.



Le Maire, Auzapeza
Bruno CARRERE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 11 JUIN 2020**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal d'USTARITZ, régulièrement convoqué, le trois juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CARRERE, Maire.

**UZTARITZEKO HERRIKO KONTSEILUAREN
DELIBEROEN ERREGISTROAREN AGIRIA
2020ko EKAINAREN 11koa, OSTEGUNA**

Bi mila eta hogeiko ekainaren hamekan, arratseko zortzietan, UZTARITZE-ko Herriko Kontseilua, bi mila eta hogeiko ekainaren hiruan ohiz gomitatua, bildu da legeak manatu kopuruan, Bruno CARRERE Jaun Auzapezaren lehendakaritzapean.

Nombre de conseillers <i>Kontseilari kopurua</i>	
en exercice <i>hautatuak</i>	28
présents <i>hor zirenak</i>	19
procurations <i>ahalordeak</i>	0
votants <i>bozkatu dutenak</i>	19

Étaient présents / Hor ziren : M. CARRERE Maire / Auzapeza, Mmes SEMERENA, GALLOIS, CEDARRY andereak, MM. GOYHENECHÉ, ROUAULT, DRIEUX jaunak Adjoints / Axuantak, Mmes ORHATEGARAY-SONNET, LAMAISSON, CASABONNET-MOULIA, DOYHENART andereak, MM. MINVIELLE, IBARBOURE, ROUGET, SERRANO, SARRATIA, MAILHARRANCIN, URRUTIA, CENDRES jaunak Conseillers municipaux / Herriko hautetsiak.

Absents / Hor ez zirenak : Mmes ARISTIZABAL, DURAND-RUEDAS, POCORENA andereak, MM. DAGUERRE, MACHICOTE, OSPITALETCHÉ, SAINT-JEAN, DUMON, VINET jaunak.

Secrétaire de séance / Bilkurako idazkaria : Mme LAMAISSON anderea

*** FINANCES – ACTIONS ECONOMIQUES –
RESSOURCES HUMAINES.**

**7. CREATION D'EMPLOIS SERVICES
TECHNIQUES, RESSOURCES, DIRECTION
DES SERVICES.**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant,

En raison des départs à la retraite de plusieurs agents des services Techniques, Direction des Services, et afin de permettre au service Ressources de disposer d'effectifs suffisants, Il est nécessaire de créer :

Services Techniques :

- Un emploi permanent d'agent technique (pôle voirie) à temps complet à pourvoir le 17 août 2020. Il est proposé d'ouvrir ce poste sur les grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} et 1^{ère} classe.
- Un emploi permanent d'agent d'entretien (pôle bâtiments) à temps complet à pourvoir le 17 août 2020. Il est proposé d'ouvrir ce poste sur les grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} et 1^{ère} classe.
- Un emploi permanent d'agent technique (pôle bâtiment) à temps complet à pourvoir le 01^{er} octobre 2020. Il est proposé d'ouvrir

*** FINANTZAK – EKINTZA EKONOMIKOAK –
GIZA BALIABIDEAK**

**7. LANPOSTUEN SORTZEA ZERBITZU
TEKNIKOETAN, BALIABIDEETAN,
UZENDARITZAKO ZERBITZUAN.**

Drieux jaunak ondoko txostena aurkezten du,

Zerbitzu teknikoetako, zuzendaritza zerbitzuko langile andana bat erretretara joatea gatik, eta Baliabide zerbitzuak nahiko langile ukaiteko gisan, sortu beharrekoa dira :

Zerbitzu Teknikoetan :

- Denbora osoko agente tekniko lanpostu iraunkor bat (bideen gunean) 2020ko agorriaren 17an betetzeko. Proposatua da lanpostu hori irekitzea ondoko mailetan : laguntzaile teknikoa, 2. edo 1. mailako laguntzaile tekniko nagusia.
- Denbora osoko lanpostu iraunkor bat mantentze lanetan aritzeko (eraikin gunean) 2020ko agorriaren 17an betetzeko. Proposatua da lanpostu hori irekitzea ondoko mailetan : laguntzaile teknikoa, 2. eta 1. mailako laguntzaile tekniko nagusia.
- Denbora osoko laguntzaile tekniko lanpostu iraunkor bat (eraikin gunean) urriaren 1ean betetzeko. Proposatua da lanpostu hori

ce poste sur les grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} et 1^{ère} classe.

- Un emploi permanent de responsable bâtiments à temps complet à pourvoir le 01^{er} septembre 2020. Il est proposé d'ouvrir ce poste sur les grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} et 1^{ère} classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal.
- Un emploi permanent d'un adjoint à la direction du Centre Technique Municipal à temps complet à pourvoir le 01^{er} novembre 2020. Il est proposé d'ouvrir ce poste sur les grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} et 1^{ère} classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal, technicien.
- Un emploi permanent d'agent responsable affaires techniques générales à temps complet à pourvoir le 01^{er} septembre 2020. Il est proposé d'ouvrir ce poste sur les grades suivants : agent de maîtrise et agent de maîtrise principal, technicien, adjoint administratif principal 2^{ème} et 1^{ère} classe, rédacteur.

Service Ressources :

- Un emploi permanent d'assistant ressources humaines / comptabilité à temps complet à pourvoir le 01^{er} septembre 2020. Il est proposé d'ouvrir ce poste sur les grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} et 1^{ère} classe, rédacteur.

Service Direction des Services :

- Un emploi permanent d'agent administratif à temps complet à pourvoir le 01^{er} novembre 2020. Il est proposé d'ouvrir ce poste sur les grades suivants : adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} et 1^{ère} classe, rédacteur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner ces décisions.

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de créer :

Services Techniques :

- Un emploi permanent d'agent technique (pôle voirie) à temps complet à pourvoir le 17 août 2020 aux grades précités.
- Un emploi permanent d'agent d'entretien (pôle bâtiments) à temps complet à pourvoir le 17 août 2020 aux grades précités.
- Un emploi permanent d'agent technique (pôle bâtiment) à temps complet à pourvoir le 01^{er} octobre 2020 aux grades précités.

irekitzea ondoko teknikoa, 2. edo 1. mailako laguntzaile tekniko nagusia.

- Denbora osoko eraikin arduradun lanpostu iraunkor bat, 2020ko irailaren 1ean betetzeko. Proposatua da lanpostu hori irekitzea ondoko mailetan : laguntzaile teknikoa, 2. edo 1. mailako laguntzaile nagusia, teknikari arduraduna eta teknikari arduradun nagusia.
- Denbora osoko Herriko Zentro Teknikoko zuzendaritza laguntzaile lanpostu iraunkor bat 2020ko azaroaren 1ean betetzeko. Proposatua da lanpostu hori irekitzea ondoko mailetan : laguntzaile teknikoa, 2. edo 1. mailako laguntzaile tekniko nagusia, teknikari arduraduna eta teknikari arduradun nagusia, teknikaria
- Denbora osoko gai tekniko orokorren arduradun lanpostu iraunkor bat 2020ko irailaren 1ean betetzeko. Proposatua da lanpostu hori irekitzea ondoko mailetan : teknikari arduraduna eta 1. eta 2. mailako teknikari arduradun nagusia, erredaktorea.

Baliabideak zerbitzuan :

- Denbora osoko giza baliabideen / kontularitza laguntzaile lanpostu iraunkor bat, 2020ko irailaren 1ean betetzeko. Proposatua da lanpostu hori irekitzea ondoko mailetan : administrazio laguntzaile 2. edo 1. administrazio laguntzaile nagusia, erredaktorea.

Zerbitzuen zuzendaritzan:

- Denbora osoko administrazio laguntzaile lanpostu iraunkor bat, 2020ko azaroaren 1ean betetzeko. Proposatua da lanpostu hori irekitzea ondoko mailetan : administrazio laguntzailea, 2. edo 1. mailako administrazio laguntzaile nagusia, erredaktorea.

Herriko Kontseiluari proposatua zaio erabaki hauen berrestea.

Herriko kontseiluak,

- **ERABAKITZEN** du sortzea :

Zerbitzu teknikoetan :

- Denbora osoko teknikari lanpostu iraunkor bat (bideen gunean) 2020ko agorilaren 17an betetzeko, gai honetan alpatu mailetan.
- Denbora osoko mantentze lanpostu iraunkor bat (eraikin gunean) 2020ko agorilaren 17an betetzeko, gai honetan aipatu mailetan.

- Un emploi permanent de responsable bâtiments à temps complet à pourvoir le 01^{er} septembre 2020 aux grades précités.
- Un emploi permanent d'un adjoint à la direction du Centre Technique Municipal à temps complet à pourvoir le 01^{er} novembre 2020. Il est proposé d'ouvrir ce poste aux grades précités.
- Un emploi permanent d'agent responsable affaires techniques générales à temps complet à pourvoir le 01^{er} septembre 2020 aux grades précités.

Service Ressources :

- Un emploi permanent d'assistant ressources humaines / comptabilité à temps complet à pourvoir le 01^{er} septembre 2020 aux grades précités.

Service Direction des Services :

- Un emploi permanent d'agent administratif à temps complet à pourvoir le 01^{er} novembre 2020 aux grades précités.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget 2020.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

- Denbora osoko lanpostu iraunkor bat (eraikin gunean) 2020ko urriaren 1ean betetzeko, gai honetan aipatu mailetan.
- Denbora osoko eraikin arduradun lanpostu iraunkor bat 2020ko irailaren 1ean betetzeko, gai honetan aipatu mailetan.
- Denbora osoko Herriko Zentro Teknikoko zuzendaritza laguntzaile lanpostu iraunkor bat 2020ko azaroaren 1ean betetzeko, gai honetan aipatu mailetan.
- Denbora osoko gai tekniko orokorren arduradun lanpostu iraunkor bat 2020ko irailaren 1ean betetzeko, gai honetan aipatu mailetan.

Baliabideak zerbitzuan :

- Denbora osoko giza baliabideen / kontularitza laguntzaile lanpostu iraunkor bat, 2020ko irailaren 1ean batetzeko, gai honetan aipatu mailetan.

Zerbitzuen zuzendaritzan :

- Denbora osoko administrazio laguntzaile lanpostu iraunkor bat, 2020ko azaroaren 1ean betetzeko, gai honetan aipatu mailetan.

ZEHAZTEN DU, beharrezkoak diren kredituak aitzinikusiak direla 2020ko aurrekontuan.

Aho batez onartua.

Hona egina eta deliberatua, gain hontan agertzen diren egun, hilabete eta urteetan.
Agiri ziurtatua.



Le Maire, Auzapeza
Bruno CARRERE

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le



ID : 064-216405472-20200611-2020_06_07-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU JEUDI 11 JUIN 2020**

Le onze juin deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal d'USTARITZ, régulièrement convoqué, le trois juin deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CARRERE, Maire.

**USTARITZEKO HERRIKO KONTSEILUAREN
 DELIBEROEN ERREGISTROAREN AGIRIA
 2020ko EKAINAREN 11koa, OSTEGUNA**

Bi mila eta hogeiko ekainaren hamekan, arratseko zortzietan, UZTARITZE-ko Herriko Kontseilua, bi mila eta hogeiko ekainaren hiruan ohiz gomitatua, bildu da legeak manatu kopuruan, Bruno CARRERE Jaun Auzapezaren lehendakaritzapean.

Nombre de conseillers Kontseilari kopurua	
en exercice hautatuak	28
présents hor zirenak	19
procurations ahalordeak	0
votants bozkatu dutenak	19

Étaient présents / Hor ziren : M. CARRERE Maire / Auzapeza, Mmes SEMERENA, GALLOIS, CEDARRY andereak, MM. GOYHENECHÉ, ROUAULT, DRIEUX jaunak Adjoints / Axuantak, Mmes ORHATEGARAY-SONNET, LAMAISSON, CASABONNET-MOULIA, DOYHENART andereak, MM. MINVIELLE, IBARBOURE, ROUGET, SERRANO, SARRATIA, MAILHARRANCIN, URRUTIA, CENDRES jaunak Conseillers municipaux / Herriko hautetsiak.

Absents / Hor ez zirenak : Mmes ARISTIZABAL, DURAND-RUEDAS, POCORENA andereak, MM. DAGUERRE, MACHICOTE, OSPITALETCHÉ, SAINT-JEAN, DUMON, VINET jaunak.

Secrétaire de séance / Bilkurako Idazkaria : Mme LAMAISSON anderea

*** FINANCES – ACTIONS ÉCONOMIQUES –
 RESSOURCES HUMAINES.**

**8. FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX
 2020.**

Monsieur Drieux présente le rapport suivant,

Il expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 2 384 316 €,

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2020, comme suit :

*** FINANTZAK – EKINTZA EKONOMIKOAK –
 GIZA BALIABIDEAK**

**2020ko TOKIKO ZERGEN TASEN
 FINKATZEA.**

Drieux jaunak ondoko txostena aurkezten du,

Tokiko hiru zerga handien tasak finkatzeko baldintzak azaltzen ditu, besteak beste:

- bakoitzaren mugak, 1980ko urtarilaren 10eko legearen arabera,
- joan den urtean aplikatu tasak eta aurtengo igurikatu produktua.

Herriko Biltzarrek,

Ikusirik herriko aitzinkontuak 2 384 316 €ko zerga sartzeak behar dituela,

- 2020ko zerga tasak, ondotik azaldu bezala **FINKATZEN DITU :**

TAXES / ZERGAK	TAUX ANNEE 2019 URTEKO TASAK	TAUX VOTES en 2020 an BOZKATU TASAK	BASES 2020 en € / 2020ko OINARRIAK €-tan	PRODUITS 2020 en € /2020ko PRODUKTUAK €- tan
T.H.	11.44	11.44	12 199 000	1 395 566
F.B.	12.51	12.51	7 621 000	953 387
F.N.B.	36.76	36.76	96 200	35 363
PRODUIT TOTAL ATTENDU / IGURIKATU PRODUKTU OROKORRA				2 384 316

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Aho batez onartua.

Hona egina eta deliberatua, gain hontan agertzen diren
egun, hilabete eta urteetan.

Agiri ziurtatua.



Le Maire,
Bruno CARRERE

DECISIONS DU MAIRE / AUZAPEZAREN ERABAKIAK

Compte-rendu de délégation :

Monsieur le Maire Bruno CARRERE expose que conformément à l'article L 2122-23 du CGCT le conseil municipal est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Maire pour la gestion des emprunts par délibération du 27/05/2014.

« Décision prise en application des mesures de restriction, de circulation et de confinement décidées par le Gouvernement à compter du 12 mars 2020 ainsi que l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n°2020 -326 du 25 mars 2020 »

Ligne de trésorerie :

Souscription d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- montant : 200 000 €
- taux €STER + marge 0.7%
- durée : 1 an (20/04/2020 – 19/04/2021)

ARRETES MUNICIPAUX / HERRIKO ERABAKIAK

ARRETE RAPPORTANT LA DELEGATION CONFEREE A UN CONSEILLER MUNICIPAL

HERRIKO HAUTETSI BATI EMAN ORDEZKARITZAREN KENTZEARI BURUZKO ERABAKIA

Le Maire de la commune d'USTARITZ,

UZTARITZE herriko Auzapezak,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Ikusirik, Lurralde Kolektibitateen Kode Orokorra, hala nola, L.2122-18 eta L.2122-20 artikulua,

Vu l'arrêté du 15 mai 2014 par lequel il a donné délégation, à titre permanent, à **Madame Céline LAMAISSON**, membre du Conseil Municipal, pour intervenir dans le domaine **Grands projets**.

2014ko maiatzaren 15eko erabakiak, Herriko Batzarreko kidea den **Céline LAMAISSON** andereari, **Proiektu handiak** ordezkartza, molde iraunkorrean emaiten diola ikusirik,

ARRETE

ERABAKITZEN DU

Article 1^{er} : La délégation conférée à **Madame Céline LAMAISSON**, membre du Conseil Municipal, par arrêté du 15 mai 2014 est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Mairie, notifié à l'intéressé et affiché en Mairie. Une ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet pour l'arrondissement de BAYONNE.

En outre, une expédition en sera adressée à Monsieur le Receveur Municipal.

1. artikulua : **Céline LAMAISSON** andereari, herriko batzarreko kideari eman 2014ko maiatzaren 15ean eman ordezkartza kendua da.

2. artikulua : Ondoko erabaki hau Herriko Etxeko erabakien erregistroan ekarria izanen da, dagokion pertsonari jakitera emanen zaio eta Herriko Etxean afixtatua izanen da. BAIONAKO arrondizamenduari dagokionez, Suprefeta jaunari erabaki horren kopia ziurtatua helaraziko zaio.

Horrez gain, Herriko zerga hartzaileari ere horren kopia ziurtatua helaraziko zaio.

USTARITZ, UZTARITZE

Le 12 mai 2020 / 2020ko maiatzaren 12a

Le Maire, Auzapeza
Bruno CARRERE



Mairie LANDAGOIEN
875 Route de Landagoien
64480 Ustaritz UZTARITZE

LANDAGOIEN Herriko Etxea
Landagoieneko bidea, 875
64480 UZTARITZE

Tél. : 05 59 93 00 44 – Télécopie : 05 59 93 00 35 - direction.des.services@ustaritz.fr

ARRETE

Police Municipale/2020/081

Objet ; débardage acacias Chemin de Saint François Xavier

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Collectivités locales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R411-18 et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie- signalisation temporaire-approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que SCOP ARL LOHIAGUE demeurant Quartier Elizaberri 64240 Hasparren effectue des travaux Chemin de Saint François Xavier 64480 Ustaritz. Nature des travaux : Débardage de plusieurs acacias dangereux

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Chemin de Saint François Xavier à partir du Mercredi 8 Avril 2020 pour 30 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, Panneaux, de chantier, seront fournis par l'entreprise.

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- SCOP ARL LOHIAGUE
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 2 Avril 2020

Le Maire



Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/082

Objet : Réparation pour conduite cassée ou bouchée

Au 897 Chemin d'Etexhasia

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Collectivités locales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R411-18 et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie- signalisation temporaire-approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que l'entreprise ETE RESEAUX demeurant au 650 avenue Marcel Paul 64300 ORTHEZ effectue des travaux au 897 Chemin d'Etexhasia 64480 Ustaritz. Nature des travaux : Réparation pour conduite cassée ou bouchée

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Chemin d'Etexhasia à partir du Mardi 21 Avril 2020 pour une durée de 15 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, Panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise.

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Entreprise ETE RESEAUX
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 7 Avril 2020



Le Maire

Bruno GARRERE

ARRETE

Police municipale 2020/083

Objet : chantier forestier chemin de Salesenborda et Chemin de Zokorrondo

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société EURL LANDES DEBARDAGE 471 Route de Loubit 40090 Uchacq et Parentis effectue des travaux forestier pour le compte des consorts DARMENDRAIL Chemin de Salesenborda et Chemin de Zokorrondo 64480 Ustaritz

ARRÊTE

Article 1 : le véhicule de transport de la Société EURL LANDES DEBARDAGE d'un PTAC supérieur à 3T500 est autorisé à passer sur le chemin de Salesenborda et chemin de Harda interdit aux véhicules de plus de 3T5, de façon à pourvoir à l'évacuation du bois

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- EURL LANDES DEBARDAGE
- SEBSO
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 14 Avril 2020



Le Maire

Bruno CARRERE



ARRETE

Police municipale 2020/084

Objet : chantier forestier RD137 Chemin de Zokorrondo

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société SEBSO effectue des travaux forestier pour le compte des consorts DARMENDRAIL Chemin de Zokorrondo 64480 Ustaritz

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée sur la RD137 , Chemin de Zokorrondo à partir du lundi 20 Avril 2020 pour 15 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, Panneaux, et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise.

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- EURL LANDES DEBARDAGE
- SEBSO
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 20 Avril 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/085

Objet : Suppression des passages piétons
Route de Belharitza au niveau di Giratoire du Séminaire

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Considérant que l'entreprise DUBOS-TP effectue des travaux pour le Département des Pyrénées Atlantiques route de Belharitza 64480 Ustaritz. : Nature des travaux : Suppression des passages piétons

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée route de Belharitza à partir du jeudi 23 Avril 2020 pour une durée de 30 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse de 30km/h. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de la voirie communal.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Département des Pyrénées Atlantiques
- DUBOS-TP
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 20 AVRIL 2020



Le Maire

Bruno CARRERE



ARRETE

Police municipale 2020/086

Objet : Travaux de terrassement d'une piscine Rue du Bourg

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société LAGOURGUE effectue des travaux de terrassement pour le compte de Monsieur et Madame MELLIES au 422 Rue du Bourg 64480 Ustaritz Nature des travaux : Terrassement d'une piscine

ARRÊTE

Article 1 : le véhicule de transport de la Société de terrassement LAGOURGUE d'un PTAC supérieur à 3T500 est autorisé à passer sur La Rue du Bourg interdit aux véhicules de plus de 3T5, de façon à pouvoir à l'évacuation de la terre des travaux de terrassement d'une piscine

Article 1 : La circulation sera perturbée Rue du Bourg à partir du lundi 18 mai 2020 pour 120 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, Panneaux de chantier, seront fournis par l'entreprise.

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- SARL LAGOURGUE
- Mr MELLIES
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 12 Mai 2020



Le Maire

Bruno CARRERE



ARRETE

Police municipale 2020/087

Objet : Coulage d'une piscine Rue du Bourg

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que Monsieur Nicolas MONTAIGUT de la société Piscines-cote-landes effectue des travaux : Construction d'une piscine pour le compte de Monsieur et Madame MELLIES au 422 Rue du Bourg 64480 Ustaritz Nature des travaux : construction d'une piscine

ARRÊTE

Article 1 : le véhicule de l'entreprise de transport de béton(pompe) d'un PTAC supérieur à 3T500 est autorisé à stationner et circuler sur La Rue du Bourg interdit aux véhicules de plus de 3T5, de façon à pourvoir au coulage de béton d'une piscine

Article 1 : La circulation sera perturbée Rue du Bourg à partir du lundi 18 mai 2020 pour 120 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, Panneaux de chantier, seront fournis par l'entreprise.

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Monsieur MONTAIGUT
- Mr MELLIES
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 15 Mai 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/088

Objet : Modification d'un branchement AEP
Au 500 Route De la Nive

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société Suez Eau France 15 Avenue Charles Floquet 64202 Biarritz effectue des travaux au 500 Route de la Nive 64480 Ustaritz. : Nature des travaux : Modification d'un branchement AEP

ARRÊTE

Article 1 : La circulation perturbée Route de la Nive à partir 15 Juin 2020 pour une durée de 15 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de voirie communal

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Suez Eau France
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 20 Mai 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE (PROLONGATION)

Police Municipale/2020/088

Objet : Modification d'un branchement AEP
Au 500 Route De la Nive

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société Suez Eau France 15 Avenue Charles Floquet 64202 Biarritz effectue des travaux au 500 Route de la Nive 64480 Ustaritz. : Nature des travaux : Modification d'un branchement AEP

ARRÊTE

Article 1 : La circulation perturbée Route de la Nive à partir 30 Juin 2020 pour une durée de 30 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de voirie communal

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Suez Eau France
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 30 Juin 2020



Le Maire,

uno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/089

Objet : Travaux passage de la fibre optique

Chemin de Sainte Barbe

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société ETPM SAS, effectue des travaux Chemin de Sainte Barbe 64480 d'Ustaritz .Nature des travaux : le passage de la fibre optique

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Chemin de Sainte Barbe à partir du Jeudi 28 Mai 2020, pour une durée de 90 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de voirie communal.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- AXIONE PAU
- ETPM SAS
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 20 Mai 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

 ARRETE

Police Municipale/2020/089

Objet : Création réseau fibre optique

Côte de Dorrea quartier Saint Michel

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société SOCATP, effectue des travaux Côte de Dorrea quartier Saint Michel 64480 d'Ustaritz .Nature des travaux : Création réseau fibre

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Cote de Dorrea quartier Saint Michel à partir du Lundi 25 Mai 2020, pour une durée de 30 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des déviations seront misent en place suivant l'avancé des travaux par l'entreprise

Article 4 : Des moyens de signalisation, panneaux, seront fournis par l'entreprise

Article 5 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- SOCATP
- SCOPELEC
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 22 Mai 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/091

Objet : rehausse chambre au 456 Route d'Arruntz

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Collectivités locales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R411-18 et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie- signalisation temporaire-approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société SCOPELEC 5 rue Louis Lumière 64121 Montardon effectue des travaux au 456 route d'Arruntz 64480 Ustaritz. Nature des travaux : Rehausse chambre télécom

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Route d'Arruntz à partir du Mercredi 27 Mai 2020 pour une durée de 60 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, Panneaux et feux de chantier seront fournis par l'entreprise.

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- SCOPELEC AQUITAINE
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 26 Mai 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/092

Objet : Création réseau fibre optique

Entre le 80 de la Rue du Bourg et Place de la Poste

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société SOCATP, effectue des travaux Côte de Dorrea quartier Saint Michel 64480 d'Ustaritz .Nature des travaux : Création réseau fibre optique

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Rue du Bourg quartier du Bourg à partir du Mardi 2 Juin 2020, pour une durée de 60 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des déviations seront misent en place par l'entreprise, suivant l'avancé des travaux.

Article 4 : Des moyens de signalisation, panneaux, seront fournis par l'entreprise

Article 5 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- SOCATP
- SCOPELEC
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 28 Mai 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/093(Rectificatif date)

Objet : Branchement AEP + EU
ANESA LEWIS Route d'Arruntz

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société Suez Eau France 15 Avenue Charles Floquet 64202 Biarritz effectue des travaux pour ANESA LEWIS Route d'Arruntz 64480 Ustaritz. ;
Nature des travaux : Branchement AEP +EU

ARRÊTE

Juin Article 1 : La circulation perturbée Route d'Arruntz, à partir du Lundi 8 Juin 2020 pour une durée de 30 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de voirie communal

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Suez Eau France
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 8 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARBÈRE



ARRETE

Police Municipale/2020/094

Objet : Réparations de conduites sous accotement fibre optique

Au 1711 Chemin de Zokorrondo

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société SCOPELEC AQUITAINE, effectue des travaux au 1711 chemin de Zokorrondo 64480 d'Ustaritz .Nature des travaux : Réparations de conduites fibre optique

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Chemin de Zokorrondo à partir du Lundi 8 Juin 2020, pour une durée de 30 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de voirie communal.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- SCOPELEC AQUITAINE
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 4 Juin 2020

Le Maire



Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/095 PVT/2020/037

Objet : Création d'un poteau d'incendie n°16
Chemin de Sainte Barbe

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société Suez Eau France 15 Avenue Charles Floquet 64202 Biarritz effectue des travaux chemin de Sainte Barbe 64480 Ustaritz. : Nature des travaux : Création Poteau d' Incendie

ARRÊTE

Article 1 : La circulation perturbée chemin de Sainte Barbe à partir du Mercredi 17 Juin 2020 pour une durée de 15 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Suez Eau France
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 4 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2019/096 (prolongation)

Objet : Branchement Elect traversée de route par ½ chaussée.

Rue de Nagila

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la SARL Echeverria 22 Avenue Lahanchipia 64550 St Jean de Luz effectue des travaux rue Nagila 64480 Ustaritz Nature des travaux : branchement Elect traversée de route par ½ chaussée.

ARRÊTE

Article 1 : Une circulation alternée sera mise en place rue de Nagila, à partir du Lundi 8 Juin 2020 pour une durée de 60 jours environ

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux, feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- SARL Echeverria
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 8 Juin 2019



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/097

Objet : Branchement électrique au 255 Impasse Elizaldenborda

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société Echeverria 22 avenue Lahanchipia 64500 St Jean de luz effectue des travaux au 255 Impasse Elizaldenborda 64480 Ustaritz. : Nature des travaux : Branchement électrique

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Impasse Elizaldenborda à partir du Lundi 8 Juin 2020 pour une durée de 60 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse à 30km/h Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de la voirie communal.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- SARL ECHEVERRIA
Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 8 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/098

Objet : Raccordement C5 LARROUDE

Chemin de Petitenea

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société ETPM 1 ZA Planuya 64200 Arcangues effectue des travaux Chemin de Petitenea 64480 d'Ustaritz .Nature des travaux : Raccordement C5 LARROUDE

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Chemin de Petitenea à partir du Vendredi 17 Juillet 2020, pour une durée de 30 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de voirie communal.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- ETPM SAS
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 9 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/099 PVT/041

Objet : Traversée de route pour le réseau Télécom au 30 Rue de Kiroleta

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la Société CAUM Chemin de l'aviation 64230 LESCAR effectue des travaux au 30 Rue de Kiroleta quartier Hiribehere 64480 Ustaritz. : Nature des travaux : Traversée de route pour le réseau Télécom

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Rue de Kiroleta à partir du Lundi 22 Juin 2020 pour une durée de 15 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse à 30km/h Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de la voirie communal.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Société CAUM
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 9 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE (à porter générale)

Police Municipale/2020/100

Objet : Travaux sur divers secteurs de quartiers sur la commune d'Ustaritz

Nature des Travaux : Ouvertures chambres et tirage fibre optique

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société SCOLELEC, SCOPELEC AQUITAINE et leurs partenaires chargés des travaux, sont autorisés à exécuter des travaux sur la Commune d'Ustaritz. Nature des travaux : Tirage de la fibre optique

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée sur divers secteurs de la commune d'Ustaritz à partir du Lundi 22 Juin 2020 au 31 Décembre 2020

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux ou feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de voirie communal.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- SCOPELEC, SCOPELEC AQUITAINE et leurs Partenaires
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 15 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/101

**Objet : travaux adaptation Enedis
Pour raccordement du lotissement
Hauts d'arrauntz
Route d'Arcangues**

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société ETPM SAS demeurant ZA de Planuya 64200 Arcangues effectue des travaux route d'Arcangues : travaux adaptation Enedis pour raccordement du lotissement Hauts d'arrauntz.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée route d'Arcangues à partir du Lundi 3 Aout 2020 pour une durée de 60 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux de chantier seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- ETPM Arcangues
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 18 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2019/102

Objet : travaux de terrassement

Rue de Nagila Lotissement Orok Bat

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la SARL LAGOURGUE TERRASSEMENT ZA de Maignon 8 allée Didier Daurat 64600 Anglet effectue des travaux rue Nagila, Lot Orok Bat 64480 Ustaritz Nature des travaux : Terrassement

ARRÊTE

Article 1 : Une circulation alternée sera mise en place rue de Nagila, à partir du Jeudi 18 Juin 2020 pour une durée de 15 jours environ

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux, feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- SARL LAGOURGUE
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 18 Juin 2020

Le Maire



Bruno CARRERE



ARRETE

Police municipale 2020/103

Objet : Travaux de toiture rue du Jeu de Paume.

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la Société Attila Anglet rue Batzer ZI de Lana 64210 Arbonne effectue des travaux sur le toit pour le compte de Monsieur et Madame Tristan Ogier Rue du Jeu de Paume 64480 Ustaritz Nature des travaux : Travaux de toiture.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera interdite rue du Jeu de Paume le Lundi 29 Juin de 08 h 15 à 18 h 00, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, Panneaux de chantier, seront fournis par l'entreprise.

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Société ATTILA
- Mr Tristan Ogier
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 25 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/104

Objet : diverses manutentions sur le chantier liaison souterraine 63 KV ARGIA -PELUTENIA
Intersection Route d'Ustaritz et Cote de Muskoenea quartier Arruntz Ustaritz

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Collectivités locales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R411-18 et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie- signalisation temporaire-approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que l'Agence HTB Grand travaux 2 chemin du Génie 69632 Vénissieux effectue des travaux, Route de d'Ustaritz et cote de Muskoenea quartier Arruntz 64480 Ustaritz : Nature des travaux : manutentions due aux travaux

Article 1 : La circulation sera perturbée Route d'Ustaritz et Côte de Muskoenea quartier Arruntz à partir du Lundi 6 juillet 2020 pour une durée de 30 jours environ selon les intempéries.

Article 2 : Des déviations seront misent en place par l'entreprise

Article 3 : Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 4 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier seront fournis par l'entreprise

Article 5 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 6 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de voirie communal.

Article 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Société SERPOLLET
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 29 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE



ARRETE

Police Municipale 2020/105

Objet : Travaux canalisations Eau potable

Route d'Arrauntz RD 350

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que l'entreprise DUHALDE Quartier Hiribehere 64480 Ustaritz effectue des travaux Route d'Arrauntz 64480 Ustaritz. : Nature des travaux : canalisations Eau potable

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Route d'Arrauntz à partir du Lundi 6 Juillet 2020 pour une durée de 90 jours environ

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier, un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m. Un passage sera laissé pour les riverains.

Article 3 : Des moyens de signalisation panneaux et feux de chantier seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Sarl Duhalde
- CAPB
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 29 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/106

Objet : Mise en place de poteaux d'incendie sur divers quartiers de la Commune

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société Suez Eau France 15 Avenue Charles Floquet 64202 Biarritz effectue des travaux sur divers quartier de la commune d'Ustaritz : Nature des travaux : **Mise en place de poteaux d'incendie**

ARRÊTE

Juin Article 1 : La circulation sera perturbée :

- Chemin de Narbea, Route de Jamotenea, Chemin de Harda,
- Chemin de hardoia, chemin d'Elizagaraia, Chemin de Martienekoborda
- Route de Xopolo,

À partir du Vendredi 3 Juillet 2020 pour une durée de 60 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de voirie communal

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Suez Eau France
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 30 Juin 2020



ARRETE

Police Municipale/2020/107

**Objet : Renouvellement d'une canalisation assainissement
Au 401 Rue de Kiroleta**

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société Suez Eau France 15 Avenue Charles Floquet 64202 Biarritz effectue des travaux au 401 Rue de Kiroleta 64480 Ustaritz. : Nature des travaux : Renouvellement d'une canalisation assainissement

ARRÊTE

Juin Article 1 : La circulation sera perturbée Rue de Kiroleta, à partir du Vendredi 3 Juillet 2020 pour une durée de 30 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse. Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de voirie communal

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Suez Eau France
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 30 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/108

Objet : Branchement électrique au 30 Rue de Kiroleta

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18, et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que la société Echeverria 22 avenue Lahanchipia 64500 St Jean de luz effectue des travaux au 30 Rue de Kiroleta 64480 Ustaritz. : Nature des travaux : Branchement électrique

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée Rue de Kiroleta à partir du Lundi 27 juillet 2020 pour une durée de 30 jours environ, selon les intempéries.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Un panneau d'interdiction sera apposé à 30 m avant le chantier, ainsi qu'un panneau de limitation de vitesse à 30km/h Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 3 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier, seront fournis par l'entreprise

Article 4 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 5 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de la voirie communal.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- SARL ECHEVERRIA
- Les Services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 30 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

ARRETE

Police Municipale/2020/109

Objet : diverses manutentions sur le chantier liaison souterraine 63 KV ARGIA -PELUTENIA
Chemin de Harda Ustaritz

Le Maire de la Commune d'USTARITZ,

- Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Collectivités locales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-4,
- Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R411-18 et R 411-25 à 411-28 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre-1 – huitième Partie- signalisation temporaire-approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant que l'Agence HTB Grand travaux 2 chemin du Génie 69632 Vénissieux effectue des travaux, Chemin de Harda 64480 Ustaritz : Nature des travaux : manutentions due aux travaux

Article 1 : La circulation sera perturbée Chemin de Harda à partir du Lundi 20 juillet 2020 pour une durée de 30 jours environ selon les intempéries.

Article 2 : Des déviations seront misent en place par l'entreprise

Article 3 : Le passage sera réservé aux riverains et aux pompiers.

Article 4 : Des moyens de signalisation, panneaux et feux de chantier seront fournis par l'entreprise

Article 5 : L'achèvement des travaux sera matérialisé par l'enlèvement des moyens de signalisation.

Article 6 : A l'issue des travaux, le domaine public doit être remis en état conformément aux prescriptions du règlement de voirie communal.

Article 7 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie, sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ustaritz
- Société SERPOLLET
- Les services Techniques.

Fait à USTARITZ, Le 30 Juin 2020



Le Maire

Bruno CARRERE

